



Doc. 14957
01 octobre 2019

Protéger et soutenir les victimes du terrorisme

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, paragraphe 3.2.5, après les mots "organismes et organes publics", ajouter les mots suivants: "et les services sociaux".

Note explicative

Il serait utile de couvrir tous les organismes qui s'occupent des victimes de terrorisme dans la société et travaillent au soutien de cette cause et des personnes concernées.

Déposé par:

BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
BUSTINDUY María Luisa, Espagne, SOC
GÓMEZ-REINO Antón, Espagne, GUE
GOÑI Ruth, Espagne, ADLE
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
PEÑA Esther, Espagne, SOC

1. 2019 - Quatrième partie de session

